



Animal Ethique

Moulin d'Orzeaux - 78250 Tessancourt Sur Aubette

SIRET : 881819601 00017 - APE : 8551Z



CHARTRE BIEN-ÊTRE

Nos engagements pour le BIEN ETRE ANIMAL, et le bien-être animal lors d'évènements itinérants

Le bien-être animal a été défini par l'Organisation mondiale de la santé animale. Il comprend le respect de cinq libertés fondamentales :

- L'absence de faim,
- L'absence de soif,
- L'absence de peur et de stress physique et thermique,
- L'absence de douleur et de maladie,
- La liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce grâce à un environnement adapté.

En février 2018, l'ANSES remet à jour la notion du bien-être animal et des conditions objectives de ce bien-être, en proposant la définition suivante : « L'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes ».

La ferme Itinérante d'Animal Ethique s'engage à respecter le bien-être des animaux en :

- Satisfaisant aux besoins fondamentaux de bientraitance tel défini par l'OMSA (satisfaction de ses besoins élémentaires, jamais d'entrave, des fourrages disponibles quotidiennement, des repas adaptée et fréquents l'interaction avec leurs congénères, la gestion du parasitisme, l'accès permanent à l'eau et aux fourrages, l'entretien quotidien du lieu de vie, des sorties en extérieurs en liberté,
- Prenant soins de l'animal et en lui garantissant la bientraitance jusqu'à sa mort naturelle,
- Connaissant bien nos animaux afin d'évaluer leur ressenti individuel, et agir pour favoriser leurs émotions positives (plaisir, satisfaction...) ou en cas de perceptions subjectives déplaisantes (douleur, peur, souffrance...)

Animal Ethique s'engage à respecter le bien-être des animaux lors de nos activités itinérantes :

Concernant le transport :



- Nous transportons uniquement les animaux qui ne sont pas stressés par le transport, le public, le bruit...
- Ne participent uniquement les animaux qui sont en pleine forme et pas effrayés par le public
- Les animaux participent à une intervention itinérante une fois par semaine maximum,
- Nous sélectionnons les animaux qui s'entendent bien entre eux,
- Les animaux voyagent dans des espaces de transport adaptés (caisses de transport adaptées à l'espèce des animaux, enclos individuel ou collective en fonction des besoins des animaux),
- Le véhicule de transport est adapté au transport d'animaux vivants,
- Nous sommes titulaires du CAPTAV,
- Nous limitons la durée du transport à 1 heure maximum,

- Pendant l'évènement :

- Nos enclos sont adaptés au confort et à la sécurité des animaux,
- Les animaux ont de grands enclos leur garantissant une tranquillité,
- Les enclos sont équipés de râteliers, d'abreuvoirs, de mangeoires, de pondoirs, de cachettes...
- La durée de la prestation est limitée à 8h de présence des animaux
- Passé 8h de présence tous les animaux sont ramenés à la ferme auprès de leurs congénères habituels,
- Nous travaillons uniquement avec les organismes qui signent la charte « Bien-être Animal Ethique »
- Nous veillons à ce que le site pour installer les animaux offre des conditions favorables (pas de détritux au sol, herbé ou correctement paillé, ombragé, équipé de barnums, d'un point d'eau potable en abondance...)
- Nous exigeons des emplacements peu bruyants, sécurisés et disposant d'un accès immédiat avec le véhicule.
- Durant la prestation, nous veillons à ce que les animaux ne soient pas dérangés et, sensibilisons les visiteurs aux respects des animaux.

Le 1^{er} janvier 2020

Claire Bizet, Présidente

ANIMAL-ETHIQUE
Moulin d'Orzeaux - 78350 Testancourt suraubette
Tél. : 07.34.97.94.23 ou 06.73.75.36.19
Email : inf@ferme-ozamis.com
www.ferme-ozamis.fr
SAS au capital de 1000€
Siret : 88181960100017 - APE : 85512



A vous :

Engagez-vous en signant notre « charte du bien-être Animal Ethique » lors de vos évènements.

En signant cette charte vous vous engagez à :

- Garantir que le site pour installer les animaux et le déroulement de la journée offrent des conditions favorables :
 - Pas de détritrus au sol,
 - Ombragé si chaleur,
 - Equipé de protection climatique ex : préau, barnums en nombre suffisant
 - A proximité immédiate d'un point d'eau potable en abondance
 - Emplacement peu bruyant
 - Emplacement sécurisé
 - Accès direct avec le camion jusqu'au site d'installation des animaux
 - Agent de sécurité si besoin

Nom de l'organisme :

Date :

Signature :